



BREAK BREAK...

COMPTE-TEMPS

Le 22 avril 2021

TOUJOURS DANS L'URGENCE !

À une semaine de l'échéance de la décision DSNA N°02/2021, suspendant la (dé)valorisation dans le compte-temps des RO hors site non rappelées jusqu'au 30 avril 2021, **les contrôleurs sont toujours dans l'attente de sa prolongation.**

L'UNSA-ICNA n'a cessé de critiquer le mécanisme des Réserves Opérationnelles, dévoyé au cours de l'été 2020 par opportunisme et imposé de force. Il suscite toujours un rejet massif pour son caractère anti-opérationnel au sein des organismes.

En dépit de cette divergence d'appréciation sur le dispositif en lui-même, la réalité du contexte sanitaire et la nécessité de maintenir une organisation limitant les flux, les réunions et les interactions, ne peuvent conduire toutes les parties qu'à suspendre les dommages induits sur les compte-temps des contrôleurs.

La suspension des retenues sur les compte-temps des contrôleurs doit être prolongée...
Quoi qu'il en coûte !



Rappel des dispositions en vigueur à la DGAC :

- Recours au télétravail systématique chaque fois que possible.
- Limitation du temps de présence pour l'exécution des tâches qui ne peuvent être réalisées en télétravail.
- Interdiction de réunion à plus de 6 personnes en présentiel.

L'UNSA-ICNA rappelle qu'elle fait de l'État d'urgence sanitaire, et des instructions gouvernementales qui en découlent quant à l'organisation du travail, une incompatibilité manifeste avec le compte-temps du dispositif des Réserves Opérationnelles.

Elle appelle le DSNA à prolonger de 2 mois la suspension des retenues sur les compte-temps.



Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne

www.icna.fr